

Modalités de prise en compte du handicap

L'auto-école GT Permis n'étant pas une école de conduite agréée pour la prise en charge du handicap, l'élève sera orienté par la secrétaire, après confirmation du référent handicap, vers un établissement spécialisé. Cette orientation se fera, par la secrétaire, lors de la venue de l'élève après qu'elle ait déterminé son profil et ciblé au plus près ses besoins de manière à examiner l'opportunité et la faisabilité des prestations proposées par l'auto-école.

Lorsque le handicap de l'élève s'avère léger et ne nécessite pas de moyens matériels et humains spécifiques, la secrétaire de l'établissement, toujours sur avis du référent handicap, pourra proposer à l'élève, l'apprentissage sur un véhicule à boîte manuelle ou automatique. Une visite médicale chez un médecin agréé devra être alors effectuée avant l'inscription et le rendez-vous d'évaluation.

Tableau des handicaps / troubles pris en charge par l'auto-école GT permis :

Pathologies / troubles	Avis médical
Pathologies cardiovasculaires	OUI
Pathologies psychiatriques	OUI
Troubles psychologiques-neurologiques	OUI
Troubles DYS (dyslexie, dyscalculie, dysorthographique)	NON
Troubles dyspraxique	OUI
TDA / TDAH	OUI

Lorsque l'affection ou le handicap nécessite des moyens matériels et humains spécifiques (voiture aménagée...), l'élève sera orienté, toujours après avis du référent, vers un établissement spécialisé. Ce dernier aura pour mission l'accompagnement, l'orientation et l'assistance de l'élève pour trouver une structure spécialisée.

Liste des auto écoles agréées pour la prise en charge du handicap :

- Auto-école CER Prélude
70 Avenue Gabriel Péri 91370 Verrières – Le – Buisson
01.69.53.19.49
- Domy Auto-école
32 Avenue François Mitterrand 91200 Athis-Mons
06.59.39.84.28
- FTGR
Z.A de Lissaure 91109 Pasadena
05.65.35.64.06